



FRANCHE-COMTÉ

Compte-rendu des CTSD du Territoire de Belfort des 01, 04 et 11 février 2019

Suite aux différentes déclarations des syndicats présents, M. le DASEN apporte quelques précisions.

En résumé, il faut faire la rentrée avec 2 postes en moins dans le 1^{er} degré.

Suite à nos différentes interventions, **il revient sur le problème de la globalisation des effectifs des élémentaires et des maternelles pour les seuls RPI** : c'est au rural de se remettre en question pour qu'ils proposent des structures viables qui ne soient pas des endroits où l'on protège artificiellement des effectifs bas au prétexte d'une petite structure (par exemple 1 maternelle à 32 et une élémentaire à 32 donnerait 4 classes à 16 élèves pour un RPI).

Il n'y a pas eu d'application des seuils stricts cette année, mais plutôt un nouveau repère pour les communes de moins de 2000 habitants ne faisant pas partie d'une unité urbaine de + de 5000. Elles représentent 80 % des écoles mais 1/3 des effectifs du département (voir nouveau document remis en séance n°8).

On travaille désormais avec **une moyenne observable regroupée selon le niveau de PCS et le critère ruralité ou pas, en essayant de rester à plus ou moins 4 élèves de cette moyenne**. Les anciens seuils sont donnés à titre indicatif.

Fusions d'écoles : pour enrichir les pratiques professionnelles, c'est intéressant. Il faut qu'elles se fassent avec l'accord des personnels (pour ne pas rester à 2 ou 3 classes seules en maternelle par exemple).

On n'est pas dans une situation facile pour le 2nd degré. Le calendrier des instances est très contraint vu que le CTA ne s'est tenu que la veille. Difficile de ne pas communiquer aux chefs d'établissements une prévision de DGH avant son officialisation en CTSD, surtout si celui-ci est reporté.

Adoption du nouveau règlement intérieur du nouveau CTSD unanimité

Adoption de l'ordre du jour

unanimité

1 GT préparatoire pour le mouvement intra est demandé et le sujet reporté au prochain CTSD de mars

Adoption du PV du 4 septembre 2018 unanimité

1 - Carte scolaire du 1er degré

Le seuil n'est pas le seul critère à prendre en compte, c'est pourquoi les situations ont été regardées au égard à la moyenne (voir doc 8) et en fonction des critères de PCS défavorisées accueillies à l'école.

Un même niveau d'analyse pour l'élémentaire et la maternelle entraîne qu'on ne les différencie plus : **la moyenne s'applique aux 2 types d'école, ce qui est plus favorable pour la maternelle, nous nous en réjouissons.**

La globalisation des RPI permet de dépasser le problème des effets de seuils. Plus le RPI est grand moins ce sera difficile de préserver la spécificité de la maternelle. La mutualisation sera possible quand les maires le voudront, dit le DASEN. Il n'empêche qu'en attendant, on ne peut pas gérer les choses de la même façon selon que le RPI a ou pas une maternelle, **la réalité des locaux nous rattrape.**

Sur les fusions : il nous semble nécessaire de mettre en place une méthodologie pour en discuter (avis du conseil des maîtres, du maire,...). Ce sera fait.

La priorité gouvernementale au **dédoublement des CP et CE1** mobilise des moyens : il y a donc une ouverture sur Belfort à Louis Aragon, Dreyfus-Schmidt, René Rucklin et une ouverture à Louis Pergaud.

Contexte de baisse globale des effectifs dans le Territoire (moins 100 élèves prévus), d'où 2 retraits d'emploi. Après discussion, **11 fermetures définitives sont proposées au lieu de 15, et 2 fermetures conditionnelles sont prononcées à la place de 2 fermetures définitives.**

Le tableau ci-dessous récapitule les propositions d'ouverture et de fermetures fermes et conditionnelles si les effectifs sont confirmés en juin.

	Fermetures	Fermetures conditionnelles	Ouvertures	Ouvertures conditionnelles
Maternelles	BELFORT J Jaurès		BELFORT Bartholdi VALDOIE Centre OFFEMONT Centre	
Elémentaires	CRAVANCHE La Fontaine BELFORT Géhant GIROMAGNY Lhomme-Benoit OFFEMONT Centre	BELFORT Châteaudun BELFORT R. Aubert	BELFORT Heidet VALDOIE S. Veil	
Primaires				
RPI	DENNEY ANJOUTEY VALLEE DE L'ECREVISSE TILLEUL VEZELOIS ROUGEMENT LE CHATEAU			

L'an prochain, l'idée est de **demandeur aux IEN les structures pédagogiques prévues dans les RPI en cas de fermeture**, pour mieux coller aux réalités du terrain et aider à la prise de décision.

La demande d'un GT sur l'inclusion (notamment sur les PIAL) est acceptée. Un point sur le Pôle d'appui pour les scolarisations en maternelles est néanmoins fait. Le Territoire a fait face à 37 situations critiques au sens de la circulaire de 2013 l'an passé. C'est surtout la grande section qui est impactée et le CP. Le pôle comprendra 1 éducateur.trice jeunes enfants, 1 orthophoniste, 1 psychologue et l'ASE y sera représenté. Il s'agira de travailler sur la prise en charge coordonnée du trouble. Des dérogations doivent être demandées auprès de l'ARS, car les élèves pris en charge n'auront peut-être pas une notification CDAPH. Le pôle sera installé dans une **école maternelle déjà impactée**. Les élèves de différentes écoles y seront regroupés. **1 poste référent de la scolarisation des élèves handicapés est créé, ainsi qu'un poste Territoire inclusif pour la scolarisation des élèves de maternelles présentant des comportements perturbateurs.**

Création de **2 postes de remplacement supplémentaires**. En revanche, retrait de **2,5 postes de Plus de Maître que de classe** de Belfort dans les écoles où il y a eu des dédoublements CP-CE1 (Aragon, St Exupéry, Dreyfus-Schmidt et Rucklin). Pour compléter ce tableau, 0,17 poste est ajouté au mi-temps du poste de scolarisation des enfants du voyage, et 0,5 postes sont retirés à l'UPE2A, car beaucoup moins d'enfants allophones sont attendus cette année.

Au final, il n'y a plus que 1,33 postes en réserve....

Vote : Abstention : 6 (UNSA et FSU), Contre 2 (FO et SGEN)

2 - 2nd degré

Devant le nombre de niveaux à très forts effectifs cette année, nous nous inquiétons du basculement possible à 1 élève près, et donc des ouvertures nécessaires de classe à la rentrée. Le DASEN nous répond que la prévision globale est fiable, le risque d'un afflux massif limité : ce qui arrivera comme élèves en plus dans un collège le sera en moins ailleurs. **Sur le mode de calcul, il s'agit de s'approcher le plus possible des grilles académiques de financement (document joint)** en regardant aussi les Indices de Difficulté Sociale, mais pas que. L'indice IDS est un peu à la louche, et pas très précis en fonction de la façon dont les directeurs d'école, notamment, les renseignent. Le contexte urbain a fait monter l'IDS de certains établissements, d'où on regarde aussi les pourcentages des PCS et du rang de boursiers.

Quelques heures pour effectifs importants ont donc été données : 15h quand l'effectif est pléthorique, 6h s'il y a dépassement de la grille académique.

L'expérimentation des 6èmes inclusives :

Les CM2 qui relèvent de l'enseignement adapté ne l'intégreront plus en 6ème, mais **seront orientées dans les 6ème classiques des 3 établissements qui ont une SEGPA, pour préparer leur intégration en 5ème SEGPA (ou classique) selon leurs résultats.** Les DGH des SEGPA ont été amputées, du fait de l'expérimentation de la 6ème

inclusive.

Des formations sont prévues pour les profs des établissements qui vont pratiquer dans ces 6èmes inclusives.

Nous posons la question de la **déperdition des élèves entre la 4ème et la 3ème**. En fait, cela correspond aux départs « naturels » en MFR, DIMA et 3ème prépa pro.

Nous attirons l'attention sur le chiffre prévu des 6èmes pour le collège de Morvillars : le privé a bien été pris en compte, le taux de passage des années antérieures a été appliqué. Si besoin, il y aura ajustement à la rentrée.

La réserve 44 heures très petite. Des ajustements seront faits en juin.

A noter, un redéploiement des ULIS est acté car 2 ULIS à Valdoie c'était un peu beaucoup, et la TFM ne peut pas bouger. Ceci se fera en tenant compte de l'avis des familles concernées.

Vote : Contre 10 (SGEN UNSA FSU FO)

3 - CTSD du 12-02-2019 suite au vote unanime contre

A la question posée de la validité des CA qui se sont tenus avant ce CTSD, il n'y a pas de problèmes réglementaires. En effet, **c'est la remontée du TRMD qui est obligatoire**, pas le vote de la répartition de la DHG.

Nous avons reposé la question du financement des heures pour l'expérimentation de la 6ème inclusive. Ni le ministère, ni l'académie n'a eu ce financement. **L'expérimentation du Territoire inclusif se fait donc uniquement sur le redéploiement des moyens**. Un bilan sera fait à l'issue de l'année prochain, pour voir si l'inclusion est ou non réussie. Si tout le monde souffre, il faudra revoir les choses.

Attention, au cas où les postes d'aide labo seraient supprimés une provision de 3h pour 3 collèges donc 9h ont été mises de côté, à prélever sur les 44h de la réserve.

Une demande sur des rencontres entre les enseignants spécialisés, est faite, ainsi qu'entre les collègues spécialisés et les autres **pour plus de formation sur l'inclusion, afin que cette dimension ne soit pas oubliée au cours du temps**.

Vote : Contre 10 (SGEN UNSA FSU FO)